



Majoration vie autonome et dossier agence

Par **liliap**, le **05/04/2019** à **23:58**

Bonjour,

Question cruciale et urgente en espérant pouvoir trouver de l'aide.

Une agence me demande un document de la caf prouvant que je toucherais bien la majoration vie autonome de 104€ et qq fois locataire. Je suis titulaire de l'aah, à taux plein 80% et plus, rqth mais je ne travaille pas. Pas d'autres ressources. Je suis hébergée par ma famille depuis plus de 15 ans faute de pouvoir obtenir un logement. (refus ds le privé et plusieurs années d'attente encore pour hlm). C'est la première fois que j'ai une chance de pouvoir peut-être faire accepter mon dossier pour une location qui me convient en plus. Il me semble qu'une fois locataire et vivant seule et avec apl je serais bien éligible à la mva répondant aux conditions mais je ne peux le prouver. L'agence avance moi-même. Ce document est obligatoire pour l'assurance de l'agence qui me dit que ce document est possible. La caf me répond qu'elle ne sait pas si cela est possible ou légal de me fournir un document à ce sujet... ils doivent me rappeler dans les jours à venir pour une simulation apl également demandée (pas juste celle du site qui ne suffit pas). Il me faut ce document pour la mva. Je ne trouve pas d'informations au sujet. Sans cela mon dossier ne sera pas pris. Savez-vous si ce document peut être donné par la caf et si oui quel est son nom? (une sorte de simulation, d'attestation...?). Merci par avance. cdt. lili

Par **morobar**, le **06/04/2019** à **08:03**

Bjr,

Pas de simulation possible sur le site.

Voici les conditions d'attribution de la MVA

- Votre taux d'incapacité est au moins égal à 80 %

- Vous bénéficiez de l'Aah à taux plein ou en complément d'une pension vieillesse, invalidité, ou d'une rente accident du travail
- Vous habitez un logement indépendant
- Vous n'exercez pas d'activité professionnelle
- Vous percevez une aide au logement
- Montant : 104,77 euros par mois

Cette majoration vous est attribuée automatiquement.

Vous pouvez demander à la CAF par courriel de confirmer votre éligibilité.

Par **liliap**, le **06/04/2019** à **08:26**

Merci pour votre réponse.

Je suivrais votre conseil concernant le mail pour éligibilité, j'espère que la caf acceptera de me l'envoyer car ils m'ont dit qu'ils ne savaient pas si il est possible pour eux de le faire...je croise les doigts.

et peut être que cette question pourra servir d'autres!